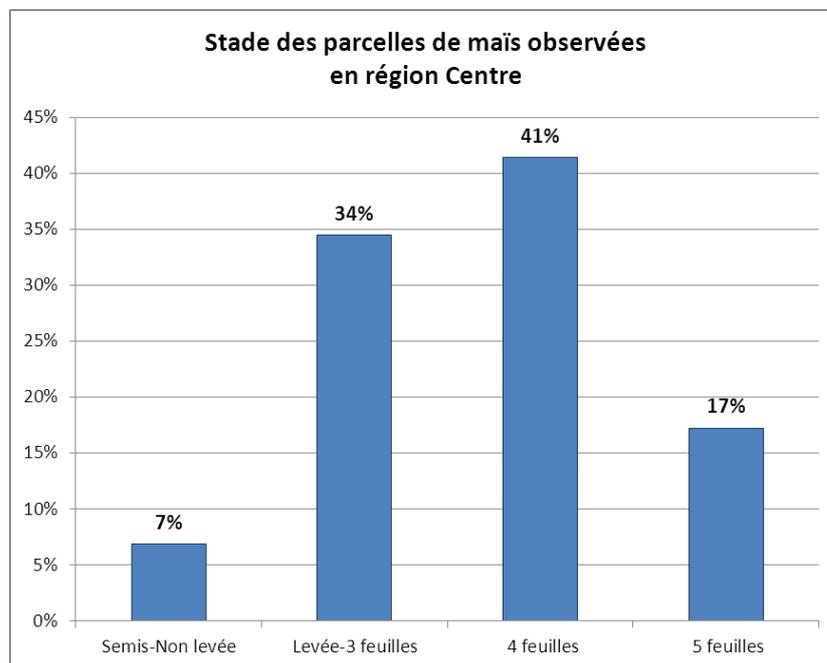


RESEAU 2012

Pour la période du 17 au 22 mai (semaine 21), 31 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation.

STADES DU MAÏS

Les derniers stades relevés (entre le 21 et le 22) révèlent que 58% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade 4 feuilles. En dehors de 2 parcelles semées le 11 et le 12 mai, toutes les autres situations ont levé.



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 17 mai est présentée en annexe.

PYRALES

Chrysalidation

Les suivis de chrysalidation de la FDGDON 37 et d'Arvalis se poursuivent. Aucune chrysalide n'a été observée à Saint-Genouph (37) le 21 mai ni à Ouzouer-le-Marché (41) le 22 mai. L'an dernier, au 24 mai, la chrysalidation était réalisée à 45% sur le site d'Ouzouer-le-Marché.

Suivi des vols

Le suivi par piégeage de la pyrale a débuté la semaine dernière avec la pose des premiers pièges. Aucune pyrale n'a été capturée cette semaine d'après les premiers relevés de la campagne 2012 (20 pièges). En 2011, le vol avait bien débuté avec 150 captures pour la semaine 21.

Indications climatiques

Cette semaine, les températures moyennes ont diminué. L'avance des sommes de températures sur la médiane constatée la semaine dernière a donc été perdue. A ce jour, un retard moyen à la médiane de 17 Degré-Jour (base 10), soit environ -4 jours, est enregistré pour les six stations de la région (de -10 jours à Châteauroux à +1 jours à Bourges). D'après les prévisions météo des jours à venir, ce retard devrait diminuer pour atteindre en moyenne -8 DJ (base 10) au 26 mai, soit -1 jours.

SESAMIES

Aucune capture à ce jour parmi les 7 pièges relevés cette semaine.

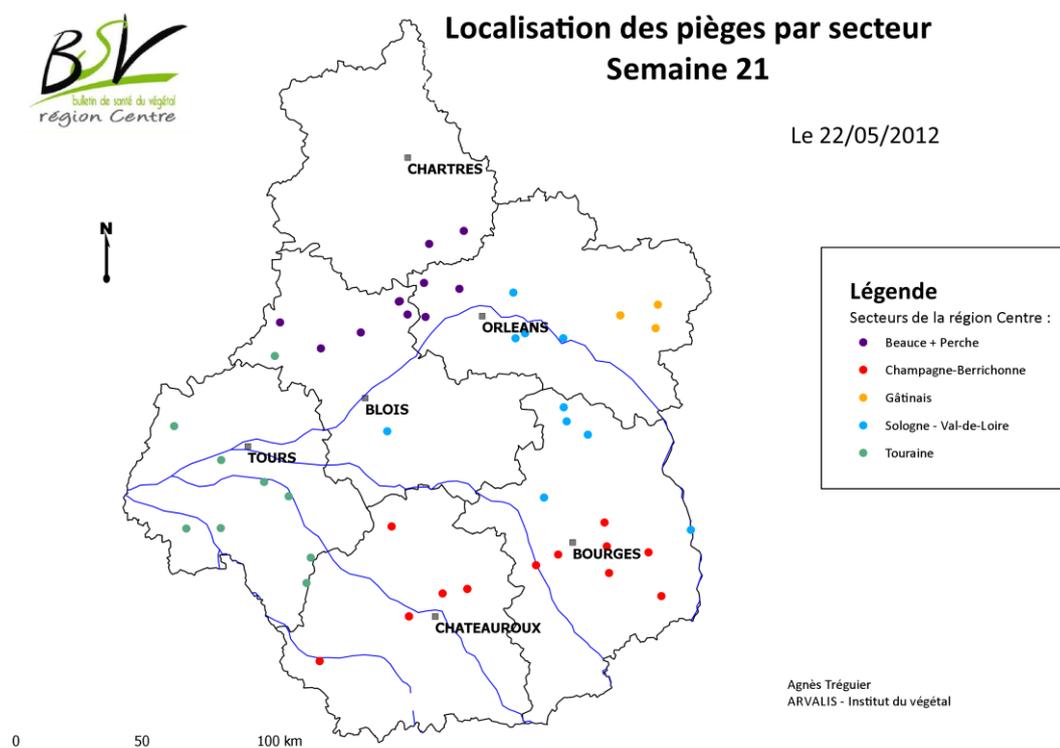
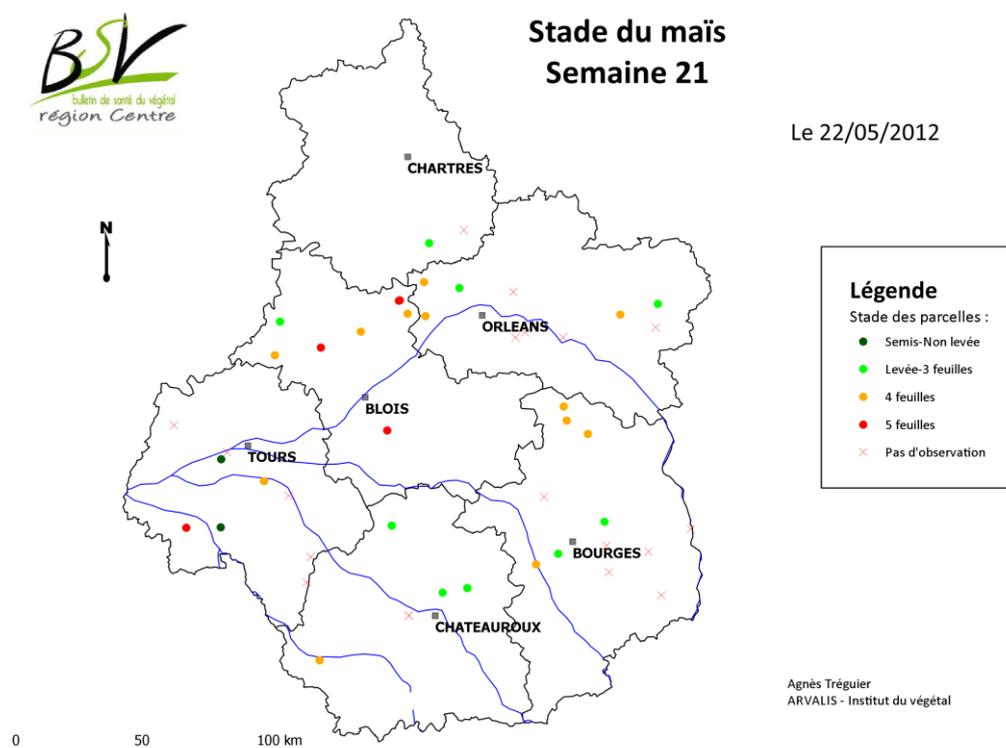
AUTRES OBSERVATIONS

Les signalements de dégâts de limaces sont toujours nombreux. Dans le réseau, les 4 parcelles qui ont fait l'objet d'une observation « limaces » cette semaine présentent des dégâts : 2 d'entre elles sous forme de traces (37 et 41), une avec moins de 20% de dégâts (37) et une avec plus de 20% bien répartis (18). Les précipitations fréquentes des dernières semaines et la croissance lente du maïs ont été favorables à l'activité des limaces. La hausse des températures annoncées pour les jours à venir devrait engendrer une progression plus rapide des stades et donc atténuer les dégâts. La vigilance reste de mise dans les situations en cours de levée.

4 parcelles présentent des dégâts de corbeaux ou d'autres oiseaux en quantité plus ou moins importante : 1% pour 2 parcelles (37 et 45), inférieurs à 20% pour une situation du 41 et supérieur à 20% pour une parcelle du 37.

Des captures de pucerons grâce à une cuvette sont signalées sur une parcelle du Loir-et-Cher. L'identification des pucerons est en cours. La semaine dernière, un *Methopolophium d.* a été identifié dans une cuvette similaire placée dans une parcelle du Loiret.

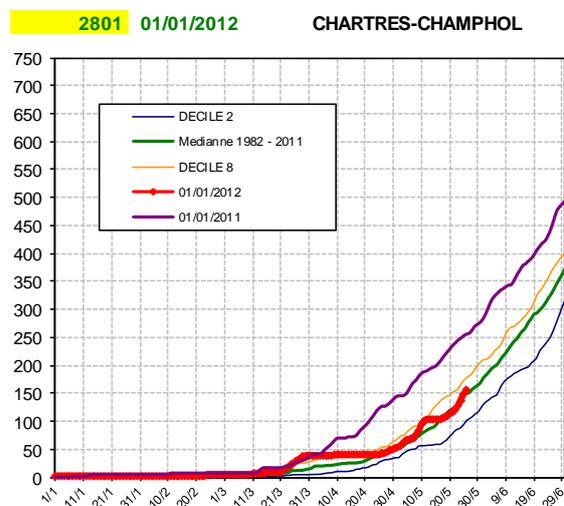
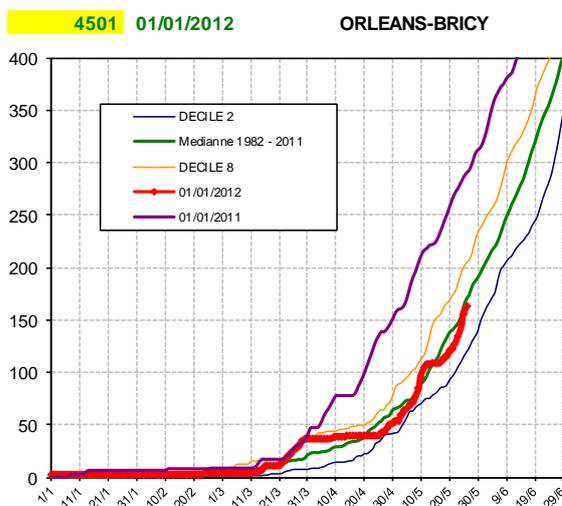
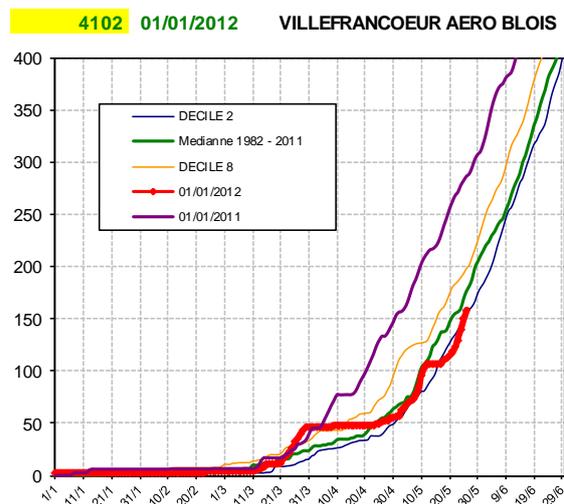
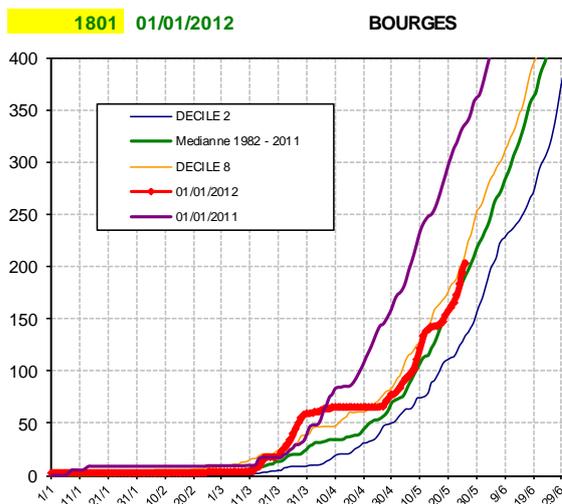
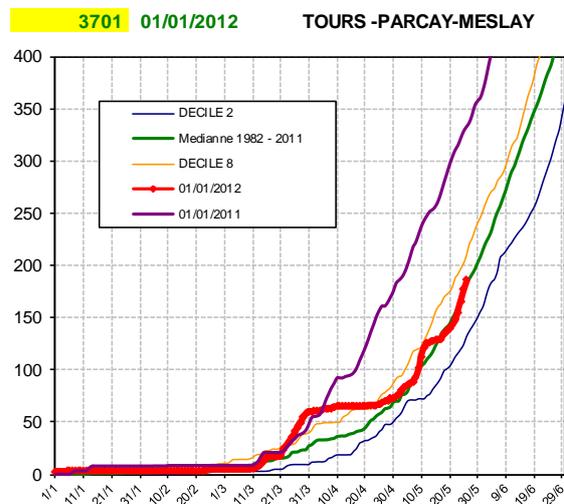
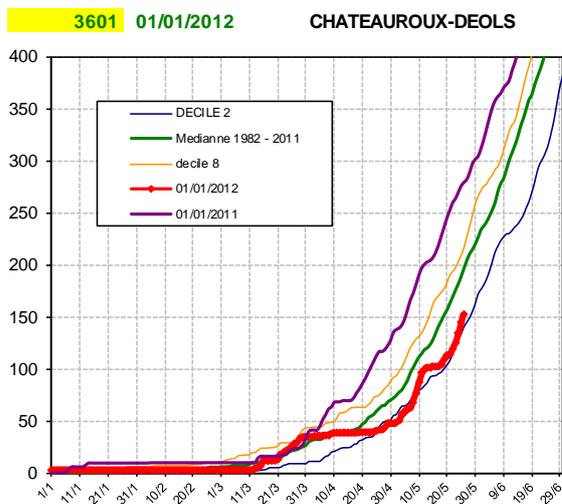
Annexes



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.
La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

SOMME DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS LE 01/01/2012)

Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.